



## Reprendre nom d'avant adoption de mon grand-père

-----  
Par acmorel

Bonjour,

Mon grand-père né en Algérie a visiblement fait l'objet d'une adoption simple à son arrivée en France ( alors qu'il avait encore ses parents en vie en Algérie).

De Saadi SAICHI il est devenu François MOREL ( nom et prénom de son adoptant).

Sur son acte de décès il n'est même plus fait état de son nom et prénom de naissance.

J'aimerais savoir si je peux joindre son nom de famille au mien ( Morel-Saïchi, Saïchi-Morel ?) ? Peut-il venir carrément remplacer et "supprimer" mon nom de famille actuel ? Puis-je prendre Saïchi en nom de famille, et Morel en nom d'usage ?

D'avance je vous remercie pour votre réponse

Anne-Charlotte Morel

-----  
Par isernon

bonjour,

je suppose que vous êtes de nationalité française et qu'il s'agit d'une modification de nom de famille sur l'état civil français.

à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, il existe une nouvelle procédure de changement de nom de famille, voir le lien ci-dessous :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15547#:~:text=%C3%80%20partir%20du%201er%20juillet,de%20son%20lieu%20de%20naissance.]https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15547#:~:text=%C3%80%20partir%20du%201er%20juillet,de%20son%20lieu%20de%20naissance.[/url]

salutations

-----  
Par acmorel

Merci, oui en effet de nationalité française.

Je vois qu'il est noté "nom du parent qui n'a pas été donné à la naissance", cela est-il valable pour le nom de naissance de mon grand-père paternel ?

Puisque je porte bien actuellement le nom de mon père qui est le nom d'adoption de mon grand-père...

D'avance merci

Anne-Charlotte Morel

-----  
Par isernon

le nom du parent s'entend comme étant le nom de famille du père ou celui de la mère.

-----  
Par acmorel

D'accord, donc ma situation n'entre pas dans le cadre cette loi.

-----  
Par isernon

effectivement il ne mentionne que le nom du parent (père ou mère).